



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
4 décembre 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 28 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Krapp (Vice-Président) (Allemagne)

Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)
- d) Produits de base (*suite*)

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre de textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18789X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Logar (Slovénie), M. Krapp (Allemagne) Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite) (A/70/410; A/C.2/70/2)

- a) Commerce international et développement (suite) A/70/15 (Part I), A/70/15 (Part II), A/70/15 (Part III), A/70/152 et A/70/277; A/C.2/70/3)**
- b) Système financier international et développement (suite) (A/70/311)**
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (suite) (A/70/278)**
- d) Produits de base (suite) (A/70/184)**

Point 19 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (suite) (A/70/85-E/2015/77, A/70/320 et A/70/410; A/C.2/70/2 et A/CONF.227/20)

1. **M^{me} Premabhuti** (Thaïlande) accueille avec satisfaction le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dit que le commerce doit promouvoir l'inclusion de toutes les parties prenantes à tous les niveaux en vue d'atténuer les disparités économiques existantes. Afin que personne ne soit laissé pour compte la Thaïlande a ouvert plus largement l'accès aux moyens traditionnels et novateurs de financement au profit des micro, petites et moyennes entreprises. Les petits exploitants agricoles ont également la possibilité d'accéder à la microfinance tandis que les communautés locales sont habilitées à mettre à profit leurs savoirs traditionnels, légitime propriété intellectuelle, pouvant être une source indirecte de financement de leur activité commerciale.

2. Vu le besoin d'un système commercial multilatéral plus libre et plus juste ainsi que de l'élimination des pratiques restrictives défavorables en matière d'échanges commerciaux, la délégation thaïlandaise appelle à la conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement, ainsi qu'à la mise en œuvre constructive de l'accord commercial de Bali et du programme de travail connexe.

3. Notant que certains groupes vulnérables tels que les pays les moins avancés, les pays en développement

sans littoral et les petits États insulaires en développement devraient se voir accorder une plus grande marge de manœuvre et une certaine latitude pour atteindre un développement économique inclusif et soutenu, l'intervenante fait observer que depuis avril 2015 la Thaïlande offre aux pays les moins avancés l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota. Elle continue en outre d'offrir divers types d'aide publique au développement (APD) grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire.

4. Nombre de pays, y compris la Thaïlande sont largement tributaires des exportations de produits de base, et des efforts concertés sont nécessaires pour remédier à l'actuelle instabilité des prix des produits de base de manière globale et opportune. La Thaïlande est donc déterminée à fournir une grande variété de programmes de renforcement des capacités pour les travailleurs du secteur agricole et à promouvoir et renforcer les initiatives d'entreprises sociales.

5. Il est urgent de réformer le système financier international. Il est grand temps de créer un environnement favorable au commerce et au développement en renforçant la participation des pays en développement au processus décisionnel et normatif international dans les domaines économique et financier. La réforme des institutions de Bretton Woods et celle des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds monétaire international de 2010 demeurent d'une importance primordiale.

6. Bien que l'endettement soit inévitable étant donné les énormes besoins de nombreux pays en développement, en matière de financement, il n'est pas impossible de maintenir la viabilité de la dette. Les créanciers doivent offrir des conditions de prêt judicieuses et réalistes, notamment aux pays touchés par des catastrophes naturelles et des épidémies.

7. Il faut aussi atténuer les conséquences imprévues des crises économiques. À cet égard, l'intervenante attire l'attention sur la philosophie de la Thaïlande d'« économie de suffisance », qui a permis au pays de sortir indemne de la crise économique de 2008 et de maintenir un faible endettement extérieur.

8. Pour terminer, l'intervenante préconise de plus fermes réglementations bancaires ainsi que des institutions financières indépendantes et transparentes. Des réformes probantes permettraient aux pays de contrer les flux financiers illicites, de protéger leurs

bases fiscales, de réduire les tarifications inappropriées et de préserver leurs légitimes sources de revenus.

9. **M. Shava** (Zimbabwe) dit que si l'on veut que tous les pays atteignent les objectifs de développement durable au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faudra que les inégalités structurelles et les anomalies du système financier mondial soient corrigées par des réformes permettant aux pays en développement de réaliser une croissance et un développement économiques et d'avoir davantage voix au chapitre dans les affaires internationales. Il faut créer un système plus stable pour aider les pays en développement à mieux résister aux chocs externes et à les gérer. Les institutions de Bretton Woods en particulier doivent fournir davantage de ressources financières pour appuyer les pays en développement tout en respectant leur politique nationale et répondant à leurs besoins en matière de crédit.

10. Une réglementation et une supervision systématiques des banques est nécessaire pour endiguer les activités spéculatives nocives et il faudra s'efforcer d'évoluer vers une réserve monétaire et un système de paiement mondiaux ne reposant pas sur la monnaie d'un seul pays. Par ailleurs, l'aide au développement assurée par les institutions financières internationales doit être versée directement aux gouvernements et non par le truchement d'intermédiaires.

11. Le système fiscal international doit être réformé de toute urgence. À cet égard la coordination fiscale internationale devra être renforcée par la création d'un organe fiscal intergouvernemental sous les auspices du Conseil économique et social, étant donné que l'Organisation des Nations Unies est la tribune mondiale la mieux appropriée pour traiter des affaires fiscales internationales.

12. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) doit placer les besoins de développement des pays en développement au centre du commerce international, leur ménager une marge de manœuvre et définir les règles du jeu pour tous afin que ces pays puissent choisir les politiques appropriées à leurs conditions de développement. Vu l'urgence de conclure le Cycle de négociations de Doha, la délégation zimbabwéenne espère vivement que la proche dixième Conférence ministérielle de l'OMC adoptera un train de mesures complètes et équilibrées pour régler les questions restées en suspens, notamment les obstacles aux échanges commerciaux et les subventions agricoles.

13. La réalisation des objectifs de développement durable demandent aussi un mécanisme efficace de restructuration de la dette souveraine. Pour veiller à ce que la question de la dette souveraine soit réglée de manière transparente et prévisible, qui appuie le développement durable, les institutions financières internationales, notamment les institutions de Bretton Woods devront adopter les neuf principes de base régissant le processus de restructuration, énoncés dans la résolution 69/319 de l'Assemblée générale.

14. **M. Eshanta** (Libye) dit que les récentes réformes structurelles ont compromis l'avenir d'un commerce multilatéral ouvert et non discriminatoire. Si l'on veut que le commerce continue de contribuer positivement à la croissance économique et au développement international il faut qu'il soit juste et équitable, et tienne compte des différentes dimensions du développement. L'OMC fournit le seul cadre réglementaire pour le commerce international.

15. Les lacunes de la gouvernance économique mondiale continuent de se faire sentir par les répercussions de la crise économique et financière de 2008. Des leçons sont à retenir, et le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et financier doit être renforcé. Les processus décisionnels des institutions financières internationales doivent aussi être revus afin de les rendre plus démocratiques et mieux en mesure de répondre à différents impératifs de développement.

16. La délégation libyenne insiste pour que les pays qui en ont pris l'engagement versent leur quote-part au titre de l'APD, et note qu'il faut revoir la question de la dette extérieure qui pourrait porter préjudice aux efforts de certains pays en développement durant l'après-2015. La fuite des capitaux vers les pays développés et vers certains paradis fiscaux ralentit le développement, et dans ce contexte la Libye en appelle à la coopération internationale notamment dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour combattre la corruption et assurer la restitution des fonds à leur pays d'origine.

17. **M. Andanje** (Kenya) dit que le Gouvernement kenyan a pris des mesures pour faire face à une base d'exportation restreinte, aux déficits budgétaires, aux faibles prix des produits de base et au coût élevé du service de la dette qui, s'il persiste, va porter préjudice à la viabilité de la dette extérieure du Kenya. On s'efforce de valoriser les produits d'exportation et des

mesures sont prises pour assurer la transparence de la gestion financière de l'État.

18. Le Gouvernement a en outre adopté une stratégie de la dette nationale à moyen terme afin que l'emprunt extérieur se fasse dans des conditions viables et judicieuses. Conformément à la législation relative à la réforme de la gestion des finances publiques, le Kenya continue de rechercher de nouvelles sources de financement pour appuyer la stabilité macroéconomique et assurer la viabilité de la dette. L'objectif est la transparence budgétaire, la qualité des données et l'efficacité des contrôles exercés sur les dépenses de gestion financière publique.

19. Le haut degré de libéralité appliqué à tous les emprunts externes du Kenya complique les négociations de prêts. Tout en se préoccupant de négocier des prêts à des taux semi-libéraux pour des secteurs clefs comme l'infrastructure et l'énergie, on continue d'accorder la priorité à des secteurs d'une forte rentabilité immédiate.

20. Notant que la Constitution prévoit l'emprunt sur des bases rationnelles, l'intervenant dit que la dette du secteur public est restée viable avec de faibles risques de difficultés financières. La dette extérieure est également restée viable, grâce en grande partie à de prudents emprunts à des conditions libérales.

21. Conformément à ses mesures d'assainissement budgétaire, le Kenya cherche à atteindre, pour la période 2017-2018, un ratio de la dette publique d'environ 40 % et un déficit budgétaire de 3 %. Ce résultat répondrait aux critères de convergence de la Communauté d'Afrique de l'Est et pourrait être obtenu en continuant de renforcer le cadre juridique et réglementaire qui régit l'emprunt, et en développant le rôle de supervision que le Trésor public, la banque centrale et le parlement jouent dans la fixation des plafonds d'emprunt.

22. **M. Carrillo Gómez** (Paraguay) dit que la discussion sur les questions de politique macroéconomique et de financement du développement devrait s'appuyer sur le principe de l'élimination de la pauvreté et du développement durable dans ses trois dimensions. Le Paraguay a des taux de croissance économique et de stabilité monétaire prometteurs ainsi qu'un climat favorable à l'investissement grâce à ses efforts pour consolider ses institutions, axés sur le renforcement des capacités humaines et la coopération internationale.

23. Notant que le commerce est l'un des piliers du développement durable, la délégation paraguayenne demande l'élargissement de l'accès au marché pour les produits provenant des pays en développement, en particulier des pays en développement sans littoral, dont l'intégration dans les chaînes de valeur régionales doit être promue.

24. Les pays en développement sans littoral devraient faire partie du système généralisé de préférences, devraient avoir droit à un accès préférentiel au financement du commerce et leurs programmes d'aide pour le commerce devraient être amplifiés. En même temps, les barrières non tarifaires et les subventions qui faussent le commerce doivent être éliminées, notamment dans le secteur agricole, tandis que des efforts doivent être consentis pour brider la volatilité des prix des produits de base, promouvoir des modes de consommation viables, développer l'infrastructure et la logistique au profit d'un système de transports efficace et de libre transit pour les pays en développement enclavés, et faire avancer l'application de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, conclu à Bali en 2013.

25. Le développement du secteur des services est une utile variante du commerce des biens pour les pays en développement sans littoral. La délégation paraguayenne est donc favorable aux initiatives de tourisme durable, surtout dans les zones rurales, qui intéresseront particulièrement les populations vulnérables et serviront de trait d'union entre développement économique et viabilité de l'environnement. Elle se félicite également des initiatives du système des Nations Unies qui, non seulement encouragent le dialogue et les entreprises conjointes entre les secteurs public et privé, mais favorisent la participation des petites et moyennes entreprises au commerce international.

26. Pour que personne ne soit laissé pour compte on devra s'employer notamment à intégrer dans le commerce mondial et le système financier international les besoins et défis particuliers des pays en développement enclavés.

27. La dette extérieure et le service de cette dette ne doivent pas compromettre les perspectives nationales de croissance. La délégation paraguayenne salue donc l'adoption de principes de base relatifs aux mécanismes de restructuration de la dette souveraine.

28. Pour conclure, l'intervenant appelle le système des Nations Unies à n'épargner aucun effort pour éliminer

la pauvreté et réaliser les objectifs de développement économique, social et environnemental durable sur la base du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

29. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que le commerce international est important pour la réalisation des objectifs de développement durable. Toutefois, les coûts de transport sont pour les pays en développement sans littoral de 30 à 50 % supérieurs à ceux des économies côtières représentatives, ce qui constitue une sérieuse entrave pour le potentiel commercial.

30. Il est vital de fournir une assistance technique afin d'encourager la participation des pays en développement sans littoral aux négociations commerciales. Vu que leur contribution réelle au système commercial multilatéral est fondamentale, la délégation mongole attend avec intérêt la conclusion de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC.

31. La dette est une question préoccupante pour de nombreux pays en développement, y compris la Mongolie dont la dette souveraine atteint 58,3 % du produit intérieur brut. La délégation mongole salue donc les travaux du Comité spécial des opérations de restructuration de la dette souveraine, ainsi que la résolution 69/319 de l'Assemblée générale concernant les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine.

32. La croissance régulière du secteur minier de la Mongolie au cours de la décennie écoulée a rendu l'économie davantage tributaire de quelques exportations de produits de base et donc plus vulnérable aux fluctuations des prix internationaux. L'un des principaux objectifs politiques du Gouvernement est de diversifier l'économie par une intégration plus poussée dans les marchés internationaux et une utilisation plus rentable des ressources. La croissance du secteur minier s'est faite au détriment des aspects social et environnemental du développement durable, et il n'est pas certain actuellement que le développement minier débouche sur une amélioration des conditions de vie de tous les citoyens.

33. Enfin, la délégation mongole appuie pleinement l'organisation, au cours du premier semestre de 2017, d'un débat de haut niveau sur les marchés des produits de base. Ce serait une occasion d'examiner l'approche intégrée et participative aux questions multidimensionnelles qui sont en jeu.

34. **M^{me} Sumarno** (Indonésie) dit que le commerce est une source essentielle du financement du développement qui, avec l'APD, aide à promouvoir la croissance économique, à créer des emplois, à accroître les niveaux de revenus et à atténuer la pauvreté et la faim.

35. Le système commercial multilatéral doit être réformé afin que les règles qui le régissent correspondent mieux aux réalités actuelles et tiennent pleinement compte des besoins des pays en développement et les moins avancés. Il est crucial à cet égard d'actualiser la réglementation concernant les produits agricoles et non agricoles dans le cadre du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

36. Alors que le commerce des matières premières a le potentiel de contribuer durablement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, des difficultés persistent, notamment la fluctuation des prix, la spéculation et les problèmes liés à la diversification. Les pays en développement doivent donc avoir suffisamment de marge de manœuvre pour se doter d'industries sur la base d'une production régulière de matières premières apportant une valeur ajoutée et créant un effet multiplicateur.

37. Les pays en développement restent exposés aux brusques variations des marchés financiers et à l'instabilité des flux privés, notamment les flux bancaires transfrontaliers. Il faut en conséquence réformer profondément le système financier mondial et que les pays en développement aient davantage voix au chapitre dans le processus décisionnel au sein des institutions financières internationales. Par ailleurs, les accords, normes et règlements internationaux doivent être compatibles les uns avec les autres et avec les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les institutions de financement du développement doivent également être encouragées à aligner leurs pratiques sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

38. **M. Bhatti** (Pakistan) dit que les tensions géopolitiques, le changement climatique et les crises humanitaires ajoutent de nouvelles dimensions aux défis du développement et constituent un risque, non seulement pour le redressement économique à court terme mais aussi pour le potentiel de croissance à long terme. Par ailleurs, la volatilité persistante de la situation économique mondiale engendre un affaiblissement des échanges internationaux et une plus

forte vulnérabilité à la dette dans tous les pays indépendamment du revenu ou de la localisation. Le Pakistan demande une harmonisation des politiques macroéconomiques internationales en vue de mettre en place un système économique mondial qui soit homogène, résistant, adapté et représentatif du système économique mondial.

39. La mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, qui va exercer de fortes contraintes sur les budgets et capacités publiques, exige que les financements et les appuis publics ou privés soient augmentés, prévisibles et effectifs. Le partenariat mondial revitalisé ne doit donc pas se limiter à l'APD.

40. La délégation pakistanaise attache une grande importance au suivi et à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui constitue un cadre d'ensemble pour le financement du développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba contient également un certain nombre d'engagements, se rapportant notamment à la réglementation financière, à la crise de la dette souveraine et à la réforme de la gouvernance, dont l'observation scrupuleuse est critique pour la réalisation des objectifs et cibles de développement. Ce programme manque cependant d'engagements tangibles concernant la mobilisation de ressources par les pays développés et l'engagement international, et il élude la question de la double comptabilisation de l'APD à la fois pour le financement du développement et de l'action climatique.

41. Le Pakistan appelle à la conclusion du Cycle de Doha et à l'obtention de résultats tangibles en ce qui concerne l'agriculture et l'amélioration de l'accès au marché. Notant que le caractère insoutenable de la dette extérieure demeure un obstacle majeur au développement, à la croissance économique et à la prospérité, l'intervenant dit que le Pakistan se félicite de la résolution 69/319 de l'Assemblée générale concernant les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette.

42. **M. Al-Khayarin** (Qatar) dit que les fluctuations des marchés financiers et l'instabilité économique consécutives à la crise économique et financière menacent les acquis du développement. Notant que les pays en développement voient baisser leurs échanges commerciaux et les flux d'investissement ainsi que les

versements d'APD, l'intervenant dit que la communauté internationale se doit d'honorer ses engagements au titre de l'APD, ce qui est essentiel pour alléger l'endettement. Si l'on veut mettre en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba, qui prévoit de solides bases en vue de la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, des ressources prévisibles doivent être allouées aux niveaux national et international et des partenariats dynamiques doivent être créés entre les secteurs public et privé.

43. Afin de réaliser les objectifs de développement durable, le Qatar insiste sur la nécessité d'investissements supplémentaires dans les services publics de base afin d'assurer l'accès à l'éducation, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement pour tous; l'autonomisation des femmes, et l'établissement d'un mécanisme de transfert aux pays en développement de technologies propres, notamment les technologies de l'information et de la communication. Il faut en outre établir un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable, développer des activités commerciales et promouvoir des investissements avec les pays en développement.

44. **M^{me} Castro Mazariegos** (Guatemala) dit qu'une base de politique macroéconomique stable est essentielle pour soutenir la croissance et créer des emplois décents – principal objectif de toute politique économique. Dans un monde de plus en plus interdépendant, de nouvelles règles sont nécessaires à l'échelle mondiale pour prévenir les crises économiques et aider les pays à mettre en œuvre des politiques anticycliques qui minimisent les effets d'événements qu'ils ne peuvent maîtriser. La deuxième Commission doit continuer de faire progresser les travaux qui ont commencé avec l'adoption de la résolution 69/319, car il reste encore beaucoup à faire pour élaborer un cadre juridique international relatif aux opérations de restructuration de la dette souveraine.

45. Bien que le scénario de croissance pour les pays en développement ne semble pas encourageant, la croissance peut être stimulée par un investissement associé à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la protection sociale pour tous. À cette fin, des règles générales et des incitations doivent être mises au point afin que les liquidités excédentaires provenant des investissements à court terme puissent

être reportées sur les rendements à long terme des investissements.

46. Enfin, si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable, il faudra financer des stratégies de développement à partir de fonds nationaux. Il faudra donc établir un cadre international pour la coopération en vue d'appuyer l'administration fiscale des pays en développement et continuer d'envisager la conversion du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en une commission intergouvernementale.

47. **M. Abebe** (Éthiopie) dit que le commerce peut être un moteur de réduction de la pauvreté, de croissance économique et de création d'emplois lorsque les gouvernements élaborent et mettent en œuvre des stratégies intégrées de développement dans lesquelles est incorporé le commerce. Toutefois, pour tirer le meilleur parti du potentiel des échanges commerciaux au profit de la croissance pour tous, le système commercial international doit être transparent, équitable et axé sur le développement. Les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés devraient être appuyés dans leur promotion du commerce au service du développement durable et inclusif. On pourrait remédier au manque de financement du commerce en intensifiant l'aide au commerce et en accroissant l'assistance technique liée au commerce, ainsi que le préconise le Programme d'action d'Addis-Abeba.

48. Étant donné que le secteur des produits de base joue un rôle critique en matière de réduction de la pauvreté dans la plupart des pays en développement il est impératif de créer un système de marché des produits de base tant au profit des producteurs que des consommateurs. Des mesures devront être prises pour assurer le fonctionnement adéquat des marchés des produits de base et faciliter l'accès à une information actualisée, fiable et transparente sur la situation du marché afin de limiter l'instabilité des prix. La diversification et la valeur ajoutée devraient également être promues pour encourager la transformation structurelle.

49. Des mesures concertées, y compris l'allègement et l'annulation de la dette, doivent être prises pour réaliser la viabilité de la dette, qui demeure un défi, s'agissant en particulier des pays les moins avancés. La dette extérieure peut jouer un rôle important dans l'accélération de la croissance économique, pour autant que les gouvernements formulent et exécutent des

programmes de développement complets assurant la viabilité de la dette.

50. **M. Zinsou** (Bénin) dit que de bonnes politiques macroéconomiques aident à promouvoir la croissance économique durable et peuvent finalement aider à réduire la pauvreté, objectif central du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La crise économique et financière a affaibli la situation déjà fragile de nombreux pays vulnérables, où chutent les prix des produits de base, où les fluctuations et déséquilibres ont fait baisser les revenus de secteurs vitaux de l'économie tels que l'agriculture. Il est donc crucial de renforcer la coopération et la coordination entre organisations internationales et autres institutions spécialisées dans les questions de produits de base; de promouvoir les flux de capitaux publics et privés vers ceux de ces pays qui en ont le plus besoin; et de réformer le système financier international en vue d'exécuter avec succès le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

51. Des ressources suffisantes doivent être mobilisées pour renforcer la résistance aux effets du climat dans les pays anormalement touchés par le changement climatique et peu équipés pour y faire face. Les efforts doivent également porter sur la diversification de l'économie des pays les moins avancés, sur la dette souveraine et l'aménagement d'un filet de sécurité par la coordination des politiques.

52. Rappelant qu'il importe d'intégrer les pays les moins avancés dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, l'intervenant déclare qu'il ne faut épargner aucun effort pour accélérer les travaux préparatoires à la mise en exploitation de la banque de technologies à l'intention des pays les moins avancés ainsi que du Mécanisme de facilitation de la technologie établi par le Programme d'action d'Addis-Abeba. L'APD pourrait servir de catalyseur pour la mobilisation de ressources supplémentaires, et le Bénin appuie l'initiative d'engager de nouveau les pays développés à verser d'ici à 2020, 0,2 % de leur revenu national brut au titre de l'APD aux pays les moins avancés, chiffre qui devrait atteindre 0,25 % d'ici à 2030.

53. Le Gouvernement béninois est actuellement en train d'harmoniser ses documents sur la réduction stratégique de la pauvreté, avec le Programme de développement à l'horizon 2030. L'accès aux capitaux est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment du fait que

29 % seulement de l'investissement public sont couverts par le budget national. Des réformes sont en cours pour améliorer le cadre macroéconomique et financier, en particulier pour renforcer la gestion des finances publiques et la capacité de l'administration fiscale.

54. Des contributions de plus de 12 milliards de dollars sur cinq ans ont été annoncées par des institutions et partenaires financiers lors de la table ronde sur le financement du développement du Bénin, qui s'est tenue à Paris en juin 2014. Ces ressources vont faciliter la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure, la création de nombreux emplois pour les jeunes et les femmes, et entraîneront une considérable réduction de la pauvreté dans le pays.

55. **M. Lim Hoon-Min** (République de Corée) dit qu'il est temps que la communauté internationale transforme en actions concrètes les accords décisifs conclus en 2015. Dans ce but, les États Membres devront instaurer un climat favorable et promouvoir la cohérence des politiques parmi tous les acteurs à tous les niveaux.

56. Notant l'importance de la contribution de toutes les parties prenantes dans un partenariat mondial revitalisé, l'intervenant dit qu'il convient de prendre en considération l'importance du financement du développement par des entités du secteur privé. Par ailleurs, le rôle du secteur privé, non seulement comme source de financement mais aussi comme source d'innovation et de développement technique est critique dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

57. Le processus de suivi du financement du développement présenté dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui est essentiel, devrait être intégré dans le processus de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030; tous deux doivent être efficaces et inclusifs. Les États Membres et le Secrétariat doivent également poursuivre leurs efforts en vue d'assurer le succès de la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation de la technologie.

58. Enfin, les principes intersectoriels d'efficacité du développement tels que maîtrise nationale, action axée sur les résultats, partenariat inclusif, transparence et obligation de rendre des comptes, doivent être appliqués non seulement dans le domaine des finances publiques internationales mais également à tous les flux et acteurs de développement.

59. **M^{me} Simonyan** (Arménie) dit que pour mettre en œuvre le nouveau programme de développement, il est critique de promouvoir la libéralisation du commerce ainsi que des systèmes et des politiques d'échanges efficaces, opérationnels, universels, fondés sur des règles, inclusifs et impartiaux. Des mesures cohérentes doivent être prises au niveau mondial pour éliminer les pratiques discriminatoires, notamment la fermeture des frontières, les blocus, qui constituent des obstacles au commerce et portent préjudice au développement économique et social. Les mesures unilatérales imposées par un État à un autre pour exiger un changement de politique, entravant l'exercice de son droit au développement, sont source de préoccupation pour tous.

60. L'Arménie est un pays en développement sans littoral dont le débouché à la mer en transit par un pays voisin est catégoriquement refusé au gré d'un blocus terrestre unilatéralement imposé de manière coercitive par la Turquie. Le blocus accroît sensiblement les coûts d'importation et d'exportation du fait que les échanges avec les pays voisins ne peuvent se faire que via des pays tiers. Ce blocus porte également préjudice à la coopération économique internationale de l'Arménie et entrave considérablement les voies de communication en transit.

61. Notant qu'il faut tout mettre en œuvre pour utiliser au mieux les actuels réseaux de transport et infrastructures afin de faciliter le commerce, l'investissement et l'emploi, l'intervenante fait observer que la Turquie finance la construction d'un tout nouveau réseau ferroviaire qui va contourner l'Arménie, malgré l'existence d'un très important réseau inter-états reliant la ville de Gyumri à celle de Kars en Turquie.

62. Mobilité, transports et connectivité sont des facteurs essentiels au développement durable de l'Arménie, et l'amélioration des réseaux de transport est une priorité pour l'Arménie afin qu'elle puisse résoudre ses problèmes structurels.

63. L'Arménie appuie pleinement toutes les initiatives visant à éliminer les obstacles au développement et salue la récente nomination par le Conseil des droits de l'homme du premier rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme. L'Arménie est prête à poursuivre la coopération et la concertation suivie avec les pays pâtissant de mesures unilatérales.

64. La stricte application par tous les intéressés du Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral, pour la décennie 2014-2024, et ses six mesures prioritaires aideront à promouvoir un programme de développement durable et inclusif. L'engagement de tous d'agir dans le cadre d'un partenariat mondial aiderait à réaliser la transformation structurelle des pays ayant des besoins spécifiques en matière de développement.

65. **M^{SR} Grech** (Observateur du Saint-Siège) dit qu'une forte proportion de la population mondiale se trouve encore exclue du considérable progrès économique accompli au cours des dernières décennies et certains pays sont encore confrontés à d'énormes difficultés s'agissant de participer pleinement à l'économie mondiale. Les problèmes de la pauvreté et de la faim dans le monde ne peuvent se résoudre par les seules forces du marché. Il nous faut un moyen plus efficace d'interaction internationale, tenant compte de la souveraineté nationale et non uniquement centré sur les aspects économique et financier mais également sur l'aspect moral. Nous devons entretenir une culture de solidarité et de fraternelle réciprocité et les pays en développement doivent être tenus pour les agents de leur propre développement et libres de participer pleinement au façonnage de leur propre destin.

66. Tandis que chaque pays est responsable de son propre développement, un climat économique international positif doit soutenir les stratégies de développement. Notant que le commerce international doit être régi par des règles équitables et que des plans de développement dynamiques doivent être mis au point, l'intervenant dit qu'aucun effort ne doit être épargné pour mobiliser à partir de multiples sources : nationales, internationales, privées, ainsi que l'APD, des fonds destinés au développement humain. Il faut se préoccuper en particulier des besoins financiers des pays en situation particulière, notamment en créant des mécanismes spéciaux de financement afin d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit, à réaliser durablement leur développement. Il faut en outre aider certains pays à étayer leurs systèmes constitutionnel, juridique et administratif, ce qui est indispensable pour soutenir leur développement à long terme.

67. Le problème de la dette extérieure doit aussi être examiné. Ainsi que l'a déclaré le Pape François dans

son récent discours à l'Assemblée générale, les organismes financiers internationaux doivent veiller à ce que les pays en développement ne soient pas soumis à des conditions de prêt écrasantes engendrant une plus grande pauvreté, l'exclusion et une dépendance accrue.

68. Enfin, la dette écologique qui existe entre pays développés et en développement doit être acquittée au moyen de politiques et de programmes de développement et dans le cadre d'une concertation sur l'environnement.

69. **M. Kuleshov** (Observateur du Fonds commun pour les produits de base) dit que les pays en développement qui dépendent des produits de base pour participer au commerce mondial se sont constamment trouvés confrontés à des difficultés pour convertir leurs ressources naturelles en une croissance économique et un développement soutenus. L'un des obstacles est la volatilité des marchés des produits de base, et l'Initiative des secteurs public et privé sur l'instabilité du marché des produits de base a été unanime à recommander que des mesures d'atténuation soient volontairement prises, notamment l'investissement dans la capacité de réaction de l'offre dans les pays en développement. Un autre défi est le besoin de créer des filières pour le réinvestissement des flux financiers générés par les produits de base afin de faire obstacle à l'instabilité du marché.

70. La dépendance vis-à-vis des produits primaires est à la racine des difficultés que rencontrent les pays en développement tributaires des produits de base. En raison des diverses sources de vulnérabilité potentielle, une approche mixte, compatible avec l'investissement du secteur privé est nécessaire en vue d'obtenir la diversification des actifs économiques du secteur des produits de base.

71. En conséquence, le Fonds commun pour les produits de base a subi une profonde réforme en 2013-2014, s'ouvrant à l'innovation à l'instar des secteurs public et privé. Le Fonds a poursuivi la mise au point et l'utilisation d'instruments adaptés au développement axé sur les produits de base, tels que les obligations à impact sur le développement et ciblant les fonds d'investissement solidaires issus des secteurs public et privé; les organismes internationaux de produits et les organismes de développement devront collaborer avec le Fonds pour drainer les investissements vers les projets dont les résultats socioéconomiques sont les plus importants.

72. Enfin, l'intervenant exhorte la deuxième Commission à se pencher sur la nécessité d'un programme mondial consacré aux produits de base pour le développement, ce qui pourrait être une étape décisive, propice au progrès de tous les pays en développement tributaires des produits de base.

73. **M. Madiwale** (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit qu'une action concrète sur le terrain est nécessaire afin que les pays les plus vulnérables aient suffisamment de ressources pour progresser sur la voie du développement durable comme le préconise le Programme d'action d'Addis-Abeba. Bien que des ressources aient été affectées aux besoins immédiats d'un nombre croissant de personnes victimes de conflits ou de déplacements, les besoins à plus long terme tels que l'éducation, les soins de santé et l'emploi restent souvent insatisfaits. Les acteurs du développement et de l'aide humanitaire doivent collaborer pour répondre simultanément aux besoins à long et court terme, alors qu'un financement plus prévisible doit être fourni à cet effet sur une période plus étendue.

74. Bien que la réduction des risques et le rebond soient expressément indiqués dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, ces activités sont encore en attente d'un financement adéquat. Par exemple, seulement 0,4 % de l'APD est actuellement affecté à la réduction des risques. L'intervenant appelle donc les donateurs à remplir leur engagement qui est d'allouer 1 % de l'APD à la réduction des risques de catastrophes.

75. Il est critique également d'appuyer le renforcement des capacités aux niveaux local et national afin de gérer et de financer le risque. Il faut trouver des canaux plus directs pour toucher les organisations locales et nationales dont la capacité de lever et d'administrer des fonds doit également être consolidée.

76. Étant donné l'échelle, l'ambition et la redondance des divers accords conclus en 2015, tous les gouvernements devraient encourager et faciliter la cohérence dans leurs efforts de mise en œuvre. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'engage à travailler avec les gouvernements à cette fin.

77. **M^{me} Barth** (Organisation internationale du travail) se déclare vivement préoccupée du fait que le troisième fléchissement de la croissance mondiale depuis la crise

financière et économique de 2008 risque d'aggraver le déficit d'emplois qui s'élève actuellement à environ 63 millions. Bien que les économies avancées tout comme les pays en développement soient touchés, la moitié de ce déficit se situe dans la seule Asie du Sud. Vu les actuelles conditions et tendances de la croissance, le déficit des emplois devrait atteindre 80 millions au cours des quatre prochaines années, avec des records dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Europe de l'Est. Le chômage persistant pose également un défi en ce sens qu'environ 43 % des jeunes travailleurs du monde sont au chômage ou s'ils travaillent vivent encore dans la pauvreté.

78. La faiblesse du marché du travail continue de s'accroître en raison de la baisse constante de la demande globale. Les politiques généralement utilisées pour générer des emplois ont eu des conséquences inattendues telles que l'utilisation moins productive de la main-d'œuvre et du capital, les économies avancées se trouvant maintenant menacées par la déflation. En outre, la politique macroéconomique visant à contrer le déficit de la demande globale s'est principalement centrée sur la politique monétaire sous forme d'assouplissement quantitatif qui a maintenant atteint ses limites.

79. **M^{me} Mucavi** [(Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que bien que l'indice FAO des prix des produits alimentaires ait baissé par rapport aux 18 derniers mois en raison de stocks importants, de bonnes perspectives de récoltes et de faibles hausses de la demande, les prix des denrées alimentaires devraient rester plus élevés que durant les années précédant les variations brutales des années 2007-2008. Une autre difficulté tient à l'excessive instabilité des prix des denrées alimentaires. La collaboration entre les organisations internationales et les gouvernements, notamment par l'intermédiaire de la FAO et du Système d'information sur les marchés agricoles du Groupe des Vingt, est vitale pour aboutir à un résultat positif.

80. Si la baisse des prix internationaux des produits alimentaires et des factures d'importation de ces produits est une bonne nouvelle pour les consommateurs, la baisse des prix pourrait affaiblir l'investissement dans l'agriculture ce qui serait préjudiciable à la majorité des pauvres du monde et aux populations vulnérables tributaires de l'agriculture.

81. Comme la tendance à la hausse des prix des denrées alimentaires aurait des incidences sur la réalisation des objectifs de développement durable, l'intervenante appelle à une action mondiale et locale en vue d'améliorer la coordination des politiques, d'accroître la transparence des marchés mondiaux et de toucher les populations vulnérables. En conclusion, elle fait observer qu'un investissement supplémentaire de seulement 160 dollars par an et par personne vivant dans une extrême pauvreté permettrait d'éliminer la faim d'ici à 2030.

82. **M^{me} Özgür** (Turquie) s'exprimant dans l'exercice de son droit de réponse dit que l'appui de la Turquie à des pays en situation particulière, notamment les pays en développement sans littoral est bien connu. Son bilan en matière de coopération avec ce type de pays, tant sur le plan bilatéral que multilatéral est éloquent.

83. Les remarques faites par la délégation arménienne sur le prétendu blocus imposé à l'Arménie par la Turquie sont infondées et ne reflètent pas la réalité. Après l'indépendance de l'Arménie le poste frontière entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Turquie est devenu poste frontière entre la Turquie et l'Arménie. Le chemin de fer du même nom reliant les deux pays était opérationnel à cette époque. Le poste frontière terrestre entre la Turquie et l'Arménie a été fermé en 1993 suite à l'ouverture des hostilités entre les forces azerbaïdjanaises et arméniennes et l'invasion du district du Kalbajar par l'Arménie. Bien que le poste frontière ait été fermé suite à la politique arménienne envers ses voisins, le transport en transit entre l'Arménie et des pays tiers se faisait par la Géorgie et la République islamique d'Iran via la Turquie. Par ailleurs, les transporteurs arméniens pouvaient acheminer des marchandises depuis le port russe de Novorossiysk par les ports turcs de Trébizonde et Samsun utilisant les permis de transit fournis par l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. Les marchandises turques sont transportées et vendues à l'Arménie via des pays tiers et la Turquie est l'un des plus importants exportateurs vers l'Arménie. Son espace aérien est ouvert à l'aviation civile en provenance et à destination de l'Arménie et des vols d'affrètement sont effectués entre Erevan et Istanbul. Les citoyens arméniens peuvent se rendre en Turquie avec un visa en cours de validité.

84. L'intervenante note que la résolution pacifique du conflit Nagoro-Karabakh ouvrirait la voie à une

normalisation complète et totale dans la région et permettrait à l'Arménie de participer aux plans de coopération régionale en cours.

85. **M^{me} Simonyan** (Arménie), exerçant son droit de réponse, dit que l'Arménie a de bonnes relations de voisinage avec tous ses voisins, à l'exception d'un seul, et aimerait avoir des éclaircissements sur les observations de la Turquie selon lesquelles le poste frontière aurait été fermé en raison de la politique de l'Arménie à l'égard de ses voisins.

86. Le blocus unilatéral imposé à l'Arménie par la Turquie est un fait incontestable. Il continue d'entraver les progrès naturels de l'Arménie dans tous les domaines et aucun secteur d'activité économique et sociale n'est épargné. Les rapports de la Banque mondiale, du Département d'État des États-Unis et du Parlement européen soulignent l'effet dévastateur du blocus turc contre l'Arménie, qui dure depuis plus de 20 ans.

87. Se référant au rapport du Secrétaire général intitulé « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement » (A/70/152) dans lequel la Turquie a déclaré qu'elle s'opposait à l'imposition de mesures économiques unilatérales pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement, et que dans certains cas seulement, des « sanctions intelligentes/ciblées » pouvaient s'avérer utiles, l'intervenante dit qu'elle ne voit pas comment l'imposition unilatérale d'un blocus contre un pays voisin enclavé peut passer pour « intelligente ou ciblée ».

88. Au lieu de permettre à la voie ferrée qui relie l'Arménie et la Turquie – restée fermée en même temps que la frontière – de devenir opérationnelle, la Turquie construit un nouveau réseau ferré contournant l'Arménie, pour un coût de plus de 600 millions de dollars. Un autre exemple de politique discriminatoire unilatérale imposée par la Turquie est sa décision d'invoquer l'article XIII de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce, relatif à la non-application des Accords commerciaux multilatéraux entre des membres, appliqué à l'Arménie. Cet article n'a été invoqué que huit fois et ne demeure en vigueur que pour trois pays, dont l'Arménie.

89. Les mesures unilatérales qui ont été imposées sont injustes, discriminatoires et illégales. L'Arménie et la

Turquie ne sont pas en guerre, pas plus que l'Arménie ne s'est engagée dans un quelconque acte d'agression. Il n'existe aucun acte formel de normalisation ou de médiation. Il est temps que la Turquie commence à se comporter de manière rationnelle et mette fin à sa politique unilatérale contre un voisin enclavé. Elle doit normaliser ses relations sans conditions préalables et rétablir les échanges, les transports et les liaisons d'infrastructure entre les deux pays.

90. **M^{me} Özgür** (Turquie) exerçant son droit de réponse, dit que la Turquie aimerait entendre une analyse des effets que l'occupation de 20 % du territoire d'un pays voisin ont pu avoir sur son économie nationale et ses efforts de développement.

91. **M^{me} Simonyan** (Arménie) exerçant son droit de réponse dit que l'on ne comprend pas bien à quel pays la représentante de la Turquie fait allusion. S'il s'agit de l'occupation de la Turquie, elle n'a pas d'information à fournir.

La séance est levée à 12 heures.